



Stage de rentrée des arbitres de ligue, la saison est lancée

Nouvelle saison et nouvelle rentrée pour les arbitres régionaux ! Ils étaient encore près de 140 cette année pour participer au traditionnel stage de rentrée organisé par la Commission Régionale d'Arbitrage, le samedi 7 Septembre dernier au siège de la Ligue de Bourgogne de Football.

Heureux de tous se retrouver en ce début de saison, les arbitres Bourguignons ont pris place, dès 9h00, dans la salle multisports des locaux de la Ligue pour l'ouverture de ce stage effectué par Thierry WANIART, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA).

Une rentrée marquée par beaucoup d'émotions, débutée par une minute de recueillement et des pensées allant droit à leur collègue Lionel JALLET, décédé à l'entraînement le 23 Août dernier.



Arbitres Féminines et des JAF (Jeune Arbitre Fédéral), la bonne tenue des matchs importants en fin de championnat et les résultats de formation du Sport Etude d'AUXERRE.

Travail, théorie, prestation, exemplarité, respect et performance ne sont que quelques exemples d'une longue liste de valeurs tant appréciés par le Président de la Commission d'Arbitrage.

Les grandes lignes de modifications réglementaires et des lois du jeu ont précédé à l'intervention de Clément TURPIN qui, sur plus d'une heure, a présenté, à l'aide de support vidéo, les directives techniques arbitrales pour cette nouvelle saison.

A la suite d'une matinée conclut par la remise des écussons et trophées, la « seconde période » de ce stage a permis aux arbitres de consolider leur connaissance et leur savoir-faire grâce à la mise en place de nombreux ateliers traitant entre autre de l'anticipation des comportements, des fondamentaux techniques et de l'analyse du Hors-jeu.

Cet après-midi riche et varié s'est achevé, comme il se doit, par le fameux test théorique et un mot de clôture.



La parole fut par la suite donnée à Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue de Bourgogne de Football, qui n'a pas manqué de rappeler le rôle essentiel de l'Arbitrage dans la vie du football Bourguignon, et la réussite de la formation grâce au très bon travail de la C.R.A, des intervenants et de Clément TURPIN, Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

Après une intervention de Laurent BOLLET, Président de l'UNAF Bourgogne, rappelant la force d'union de l'Arbitrage Bourguignon avec près de 600 adhérents au sein de cette association, Thierry WANIART s'est penché quelques minutes sur le bilan de la saison écoulée en soulignant notamment les bons résultats fédéraux des



Astuce du jour

Pour être aidé dans vos démarches, adhérez à l'UNAF.
Après, il est déjà trop tard !

Le bordereau d'adhésion est en fin de document...

Quelques dépêches Nationales liées à l'arbitrage

Un homme condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir agressé un arbitre en Bretagne

Le tribunal correctionnel de Saint Brieuc a condamné mardi un footballeur amateur à 6 mois de prison ferme et deux autres joueurs à 6 et 8 mois de prison avec sursis pour avoir violemment agressé un arbitre.

L'homme, condamné à de la prison ferme, a déjà 14 condamnations inscrites à son casier judiciaire, dont 10 à de la prison ferme.

Les faits remontent au 7 avril à l'issue d'un match de 3e division de district entre Paimpol et le Stade Charles-de-Bois de Guingamp, deux clubs des Côtes d'Armor.

Un coup-franc sifflé dans les arrêts de jeu et qui avait permis à Paimpol d'égaliser avait mis le feu aux poudres.

Au coup de sifflet final, l'arbitre avait reçu des coups de pieds et des coups de poing lui occasionnant 5 jours d'ITT, ainsi que des menaces et des crachats.

Les trois condamnés jouaient sous les couleurs du Stade Charles-de-Bois de Guingamp.



LEONARDO conteste son «massacre» devant le Tribunal administratif

L'ex-directeur sportif du PSG LEONARDO, suspendu jusqu'au 30 juin 2014 pour un coup d'épaule à un arbitre, a contesté mardi devant le Tribunal administratif de Paris une sanction qui l'a selon lui «massacré».

Le TA avait été saisi en référé et l'ordonnance sur la forme devrait être rendue la semaine prochaine, selon la présidente de la chambre, Martine DOUMERGUE. Le jugement sur le fond ne devrait, lui, pas intervenir avant plusieurs mois.

Le Brésilien, apparu tout sourire à son entrée au tribunal avec ses avocats Mes Paul MAURIAC et Christophe BERTRAND, est resté fidèle à sa stratégie pour tenter d'annuler une sanction de neuf mois, alourdie en appel jusqu'au 30 juin 2014.

Primo, il nie le caractère volontaire de la bousculade sur l'arbitre Alexandre CASTRO à l'issue du match de Ligue 1 PSG-Valenciennes (1-1) du 5 mai dernier au Parc des Princes.

Secundo, il estime la sanction «hors mesure», d'autant que la Fédération française de football (FFF) a demandé à la Fédération internationale (Fifa) son extension au plan mondial.

Les images de vidéosurveillance du Parc des Princes ont de nouveau été invoquées, et montrées à la présidente de la chambre à l'audience sans que le public puisse les voir.

«Cette sanction m'empêche de travailler. Je devais devenir l'entraîneur (du PSG) mais la sanction m'interdit de banc de touche», a-t-il déclaré à la barre. «Je ne peux même pas jouer en ligue amateur!».

«Quasi-licence»

LEONARDO s'est par ailleurs élevé contre le «massacre» dont il a fait l'objet depuis l'éclatement de cette affaire, et les conséquences néfastes sur son image «au Japon, au Brésil, en Italie, en Espagne et en Angleterre». Des pays où ce polyglotte a ou pourrait exercer.

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) s'était déclaré incompétent à la mi-septembre pour jouer son rôle de conciliateur, relevant que LEONARDO n'était pas licencié auprès de la Fédération.

«Ce qui me motive, c'est le fond, mais comme le Comité olympique s'est déclaré incompétent, je suis obligé d'aller sur la forme», a avancé le technicien.

Les débats de mardi ont donc tourné autour de la question de savoir si les instances disciplinaires de la Fédération avaient le droit de sanctionner un dirigeant de club qui n'y était pas licencié.

L'avocate de la Fédération, Claudine MORAIN, a argué qu'il s'agissait d'une «situation de quasi-licence», étant donné que Leonardo «exerçait sa fonction exactement comme s'il était licencié».

Un argument contesté par les avocats de Leonardo. «Il faut un lien juridique entre une personne et la Fédération» pour qu'il y ait sanction, a assuré Me BERTRAND.

«Nous sommes confiants mais prudents. Il y a un indice: le fait que la présidente ait insisté sur l'absence de licence», a pour sa part expliqué Me MAURIAC à l'AFP à la sortie de l'audience.



Journées de l'Arbitrage : des jeunes se lancent à l'arbitrage en Bourgogne



Les Commissions Départementales d'Arbitrage associées aux Sections Départementales **UNAF** ont organisé les Journées Nationales d'Arbitrage dans leurs Districts respectifs. Plusieurs jeunes se sont essayés à l'arbitrage avec l'aide des formateurs d'arbitrage. Des séries de matchs U14-U15 se sont enchaînés avec 1 arbitre central et 2 arbitres assistants. En parallèle, les jeunes ont pu regarder une vidéo sur l'arbitrage destinée aux journées de l'arbitrage et délivrée par la Direction Technique de l'Arbitrage.

Reportage photo dans l'Yonne et au Pays-Saônois.



STOP A LA VIOLENCE : déjà 3 agressions d'arbitre en Bourgogne depuis le début de saison !

L'**UNAF** Bourgogne ne chôme pas depuis le début de saison. Plusieurs dossiers ont grossi le rang des agressions d'arbitre.

- Un jeune arbitre de Ligue a été empêché de rentrer dans son vestiaire, a été menacé de ne pas rentrer chez lui puis a été menacé de recevoir des coups à la mi-temps d'un match d'U16.
- Un arbitre auxiliaire, après avoir exclu un joueur, s'est fait arracher son carton rouge, puis a été fauché par un joueur qui est venu dans son dos, lors d'un match de 3^{ème} division. Evacué à l'hôpital, il ne s'en sort heureusement qu'avec une ITT de 2 jours. Mais à l'issue de son dépôt de plainte, des membres du club du fautif l'ont menacé de mort sur son téléphone.
- Un arbitre officiel qui s'apprêtait à sanctionner un joueur d'une équipe, n'a même pas eu le temps de sanctionner celui-ci, que le joueur victime de la faute s'est rebellé à son encontre, puis est venu lui asséner un coup de tête sur le front. Sans dommage physique important, il est très perturbé par cette situation, d'autant que les joueurs et dirigeants locaux ont tenté de lui faire reconnaître que le fautif ne l'avait même pas touché !

En cas d'agression, l'**UNAF** Bourgogne vous propose un petit memento des bons gestes à avoir dès la fin du math (voir ci-dessous).

Il n'est jamais trop tard pour adhérer à l'**UNAF**. Vous pouvez toujours renvoyer le bordereau d'inscription présent en dernière page de cette lettre d'information. Après, malheureusement, il sera trop tard...

Stéphane BONARDOT Médaille



Dans le salon Claude ERIGNAC de la Préfecture de Saône et Loire, le 11 octobre 2013, notre Ami Stéphane BONARDOT, dévoué Président Délégué de l'**UNAF** BOURGOGNE a reçu des mains du Préfet de S&L la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

Félicitations à lui !

Un Ami de l'**UNAF** n'est plus...



Joël DUBOIS, Unafiste du Maine
Décédé le 25 octobre à l'âge de 51 ans

Directeur de la publication : Laurent BOLLET.
Comité de rédaction : Stéphane BONARDOT, Laurent BOLLET, Gérard GEORGES, Benoit MORELIERE, Olivier MICHON.
Photographies : SD Pays-Saônois, SD Yonne, UNAF Nationale, LBF.

Que faire en cas d'agression ?

A quel moment êtes vous concerné par la couverture juridique consécutive à votre adhésion à l'UNAF ?

- ❖ dès votre désignation connue,
- ❖ dès votre entrée dans l'enceinte du stade.
- ❖ jusqu'à votre retour à votre domicile.
- ❖ en dehors de cette période, et en certaines circonstances exceptionnelles directement liées à votre activité d'arbitre de football.



Quelles sont les démarches à suivre en cas d'agression physique ?

- ❖ arrêt du match, retour aux vestiaires.
- ❖ récupérer les noms & prénoms du ou des fautif(s) et des témoins des faits (même s'ils ne sont que témoins d'une partie des faits)
- ❖ prévenez votre délégué juridique départemental (ou régional), par téléphone, le plus vite possible.

Trois situations peuvent alors se présenter :

1 / si le coup qui vous est porté entraîne une blessure visible :

- ❖ prévenir la police ou la gendarmerie (112 depuis fixe ou mobile)
- ❖ dès leur arrivée, signalez-vous, résumez-leur les faits, indiquez que vous êtes protégé par une mission de service public et que vous voulez déposer une plainte contre le/les auteurs des faits
- ❖ ces services vous indiqueront ensuite la marche à suivre, c'est à dire :
 - faire constater les blessures par un médecin, avec des examens complémentaires si besoin,
 - vous recevrez un récépissé de dépôt de plainte, à garder impérativement

2/ pour autre événement qu'un coup avec blessure visible :

- ❖ indiquer sur la feuille de match complémentaire l'incident : précisez s'il s'agit d'une agression physique ou verbale et détaillez les gestes effectués et/ou les propos entendus (qu'il s'agisse d'injures ou de menaces verbales)
- ❖ si blessure : indiquez la nature de la(es) blessure(s) et sa localisation.
- ❖ récupérez une copie de la feuille de match.

3/ Si les faits ont eu lieu alors que vous n'aviez plus accès à la feuille de match, appelez votre délégué juridique qui vous indiquera la marche à suivre.

De retour à votre domicile :

- ❖ établir un rapport à la commission compétente, dans lequel vous préciserez :
- ❖ s'il s'agit d'une agression verbale : quels sont exactement les propos tenus et les circonstances où ils ont été tenus.
- ❖ s'il s'agit d'une agression physique : déroulement précis des faits : qui a porté un coup, quel type de coup, à quel endroit, avec quelle intensité, etc...
- ❖ si vous avez une blessure : quelle est la nature de la blessure (ou indiquez : en attente d'examen médical)

Afin de préparer les suites de l'enquête disciplinaire et pénale, déterminante, il est préférable de faire le rapport avec votre délégué juridique ou avec un membre expérimenté de l'UNAF.

Une fois votre examen médical passé, précisez, par un rapport complémentaire :

- ❖ si vous avez une ITT (Incapacité Temporaire de Travail), en joignant une copie de l'arrêt de travail
- ❖ si oui, le nombre de jour(s)

Pour ce qui concerne les informations à communiquer à l'UNAF, outre toutes les informations précédentes :

- ❖ si une plainte a été déposée, auprès de quel service, à quelle date, avec quel motif et, si possible, la qualification juridique retenue.

Qui est mon interlocuteur ?

- ❖ IMPÉRATIVEMENT, le délégué juridique départemental (gardez son numéro de téléphone dans votre mallette et enregistrez son numéro dans votre téléphone) ou régional (idem). Il constituera avec vous un dossier le plus complet possible.
- ❖ à réception des éléments utiles, un courrier vous sera envoyé par l'UNAF.
- ❖ un mandat de représentation pour la prise en charge de votre dossier vous sera transmis par le Délégué Juridique UNAF, à retourner dans les plus brefs délais.

Enfin, n'entreprenez jamais de démarches importantes qui ne figurent pas dans ce mémo, sans avoir contacté un délégué juridique, au risque de commettre des erreurs qui mettraient en péril l'action judiciaire ou la prise en charge de l'UNAF.

Fédération Française de Football / Ligue de Bourgogne de Football
UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL



JO 14.03.74 / N° W712000291
Agrément Jeunesse et Sports : 71S9.02
CCP DIJON : 2 660 98 A / Crédit Mutuel Montchanin : 00020041701

BULLETIN D'INSCRIPTION AU 48^{ème} CONGRES UNAF

48^{ème} congrès qui aura lieu à ALBI à l'ASCENSION les 29, 30 et 31 mai 2014.

(FORMULAIRE A RETOURNER A Gérard GEORGES, Secrétaire Général SR UNAF BOURGOGNE)

NOM et PRENOM :

NOM et PRENOM de la personne accompagnante :

Adresse :

Ville : Code postal :

Adresse Internet : Tél.

Moyen de transport : Heure d'arrivée prévue à **ALBI** :

FORMULE H1 : COUPLE à **340€** SEUL (e) à **250€** PARTAGÉE à **175€** Congrès Complet
(au lieu de 450€) (au lieu de 330€) (au lieu de 230€)

FORMULE H2 : COUPLE à **325€** SEUL (e) à **230€** PARTAGÉE à **165€** Arrivée samedi

FORMULE JA : à **140€**
(au lieu de 185€)

Hébergement : Hôtels à proximité du Grand Théâtre, lieu du Congrès.

<u>Le vendredi 30 mai, visite des accompagnateurs ou accompagnatrices</u> La cité Episcopale d'Albi / Départ 9h	<u>Accompagnant (e)</u> <u>Nombre</u> :
<u>Pour tous les participants</u> Samedi 31 mai après-midi, à 14h15 Visite du vignoble GAILLACOIS...	

A le
SIGNATURE,

Il est possible de régler en 5 fois, échéances : Octobre, Novembre, Décembre 2013, Janvier, Février 2014.

Fédération Française de Football – Ligue de Bourgogne de Football
UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL



FICHE D'ADHESION 2013/2014



Maîtrise des Adhésions par la Gestion Informatisée des Cotisations

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : Situation familiale :

Catégorie : Arbitre en Activité Ancien Arbitre Jeune Arbitre Autre

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : / / /

Téléphone portable : / / /

Email :@

Club d'appartenance :

Section Départementale UNAF :

Cotisation

- Arbitre et Jeune Arbitre en activité : 35,00 €
- Ancien arbitre ou Autre : 25 €

(Chèque libellé à l'ordre de l'UNAF)

Informatique et Liberté

La loi Informatique et Liberté garantit un droit d'accès aux données informatiques vous concernant. Celles-ci ne pourront être utilisées que pour les besoins internes de la gestion de l'association. Elles ne pourront en aucuns cas être communiquées à des tiers sans votre accord.

Fait à :le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Correspondance : Gérard GEORGES – 51C, rue Charles Pillet 71000-MÂCON
03.85.34.20.20 – 06.07.53.39.97 – gerard.georges@wanadoo.fr